



1170 Aubonne, le 14 avril 2015/cdu

PREAVIS MUNICIPAL N° 2/15

RAPPORT DE GESTION ACCOMPAGNANT LES COMPTES COMMUNAUX DE L'ANNEE 2014

Au Conseil communal d'Aubonne,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

C'est avec plaisir que la Municipalité vous présente ce rapport de gestion accompagnant les comptes communaux 2014, exercice dans la ligne du précédent, mais largement supérieur aux prévisions en notre possession lors de l'établissement du budget.

La marge d'autofinancement qui rappelons-le, est la mesure clé de notre résultat communal, passe de - Fr. 474'780.-- au budget à Fr. 2'749'097.-- aux comptes 2014.

Compte de fonctionnement	Comptes 2014	Budget 2014 <i>(avec compl. votés)</i>	Comptes 2013	Comptes 2012
Total des revenus « ordinaires » sans prélèvements aux fonds de réserves	30'825'665	24'912'920	27'702'471	25'407'597
Total des charges « ordinaires » sans les amortissements et attributions aux fonds de réserves (excepté patrimoine financier)	28'076'568	25'387'700	25'658'089	26'049'017
Marge d'autofinancement	2'749'097	-474'780	2'044'382	-641'421

Les recettes fiscales extraordinaires et par conséquent les participations supplémentaires prévues pour la péréquation et la facture sociale créent un écart important par rapport au budget et aux exercices précédents. Le passage des 30 mio de francs de recettes est une étape importante, mais ne devrait pas se reproduire tout de suite lors d'exercices courants.

**2. MEMOIRE DE GESTION**

Durant l'année 2014, la Municipalité a déposé 15 préavis municipaux devant le Conseil communal, selon la liste ci-dessous :

N°	Désignation	Décisions	Crédits votés
1/14	Adhésion à la nouvelle association régionale touristique	Accepté	--
2/14	Annulé	-----	--
3/14	Externalisation de l'infrastructure informatique communale	Accepté	--
4/14	Construction d'un complexe scolaire "Cœur du Chêne"	Accepté	12'000'000
5/14	Achat du lot de PPE no 1 du bâtiment sis à la place du Marché 15 Parcelle RF n° 26	Accepté	865'000
6/14	Installation du Wifi au Château	Accepté	74'000
7/14	Rapport accompagnant les comptes 2013	Accepté	--
8/14	Remplacement de la balayeuse et d'un véhicule des services extérieurs	Accepté	281'000
9/14	Annulé	-----	--
10/14	Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de surveillance	Accepté	--
11/14	Réaménagement complet de la place de jeux du Chêne	Accepté	685'000
12/14	Renouvellement des poubelles publiques de la Ville d'Aubonne	Accepté	86'000
13/14	Arrêté d'imposition 2015-2016	Accepté	--
14/14	Remplacement de la machine à déshydrater les boues d'épuration	Accepté	186'000
15/14	Travaux de mise à jour pour les bâtiments rue de l'Industrie 8 et 10	Retiré	--
16/14	Rapport accompagnant le budget 2015	Accepté	--
17/14	Règlement subventionnement études musicales	Accepté	--

2.1 Administration générale, ARCAM, personnel communal, conciergerie, services techniques, égouts/épuration et STEP, contrôle des habitants et services industriels.

Responsable : M. Luc-Etienne Rossier, Syndic

Comme vous le verrez au travers des comptes, la marge d'autofinancement à près de 2,75 mio de francs résulte principalement de l'augmentation des revenus (personnes physiques + 2,5 mio de francs/personnes morales + 1,5 mio de francs), de l'augmentation des impôts sur la fortune des personnes physiques + Fr. 630'000.--, de l'impôt à la source + Fr. 250'000.--, de la rétrocession de l'impôt sur les frontaliers + Fr. 150'000.--.



Cette évolution est réjouissante mais doit être analysée avec soin. D'une part, certaines augmentations de recettes sont liées à un rattrapage d'impôt sur plusieurs années fiscales et d'autre part, nous ne sommes pas à l'abri de modifications légales susceptibles d'influencer nos revenus.

Enfin, il convient de rappeler qu'une marge d'autofinancement de quelque 2,5 mio de francs est souhaitable pour Aubonne, objectif atteint en 2014.

2.11 Administration générale

2014 a été sur, le plan des activités tant communales que régionales, très remplie.

Il convient en particulier de rappeler le projet de fusion avec Montherod, Saubraz et St-Oyens, le lancement de la construction de 12 classes d'école avec restaurant scolaire et une UAPE, la poursuite des démarches avec la commission consultative du Conseil communal pour avancer dans le projet de révision du Plan Général d'Affectation et de son règlement à l'aune de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Comme vous le verrez également, la Municipalité s'est efforcée d'entretenir convenablement nos patrimoines immobiliers et nos réseaux tant routiers que techniques avec, parfois, des dépenses plus importantes que budgétées.

Sur le plan de la prévoyance sociale, la charge s'est accrue de 2,3 mio de francs. Il en est de même de la péréquation + 0,7 mio de francs.

2.12 ARCAM

L'association poursuit le développement de ses activités en particulier aux travers du plan directeur régional, du projet de contournement de Morges et des soutiens aux projets régionaux.

2.13 Personnel communal et RH

Les changements intervenus au sein du personnel communal durant l'année 2014 se présentent comme suit :

Départs : Mme Brigitte Dudan, assistante administration
Mme Karen Cecilia Hansson, employée polyvalente
Mme Noémi Telfser, éducatrice auxiliaire
Mme Candice Vuataz, jardinière auxiliaire
M. Hubert de Mestral, chef de projet



Nouveaux arrivés : Mme Natacha Mbangila, animatrice jeunesse
Mme Livia Thomi, stagiaire au contrôle des habitants
Mme Muriel Carrard, secrétaire du SDIS Etraz Région
M. Fabien Roy, ASP
M. Samuel Ribeiro, animateur auxiliaire
M. Kevin Charmillot, apprenti employé de commerce
M. Julien Glayre, apprenti agent d'exploitation
M. Valéry Maeder Santschy, auxiliaire déchetterie
M. Benjamin Romeu, auxiliaire déchetterie

Jubilaires :

10 ans : Mme Laure Gaudin
Mme Marinette Blanchard
M. Stéphane Dufour

15 ans : Mme Rocchina Spirito
M. Jérôme Hostettler

25 ans : Mme Rita Candiello
Mme Thérèse Paccot

Effectif au 31.12.14	Plein temps	Partiel	Total collaborateurs fixes	Total EPT	Auxiliaires (Salaires à l'heure)
Administration	7	1	8	7.6	2
Bibliothèque	0	2	2	0.6	2
Sécurité publique	3	0	3	3	0
Services techniques (STEP, SI)	5	1	6	5.5	0
Services extérieurs (Voirie-Parcs-Déchetterie)	9	1	10	9.4	4
Conciergeries	6	4	10	7.8	4
Centre des Jeunes	0	3	3	1.9	1
CoCHE	0	0	0	0	1
Cultes	0	0	0	0	2
	30	12	42	35.8	14



2.14 Services techniques

Le service technique, sous la houlette de M. Sylvain Rochat, continue à offrir des prestations techniques à la hauteur de nos besoins. Et ceci malgré une baisse provisoire des effectifs.

L'augmentation du chapitre "Réseau routier" résulte d'amortissements supplémentaires du patrimoine administratif. Il en est de même du chapitre "Parcs, promenades, cimetière".

2.15 Epuración et STEP

Ainsi que décrit dans les notes explicatives de notre boursier, ce chapitre a sensiblement augmenté par rapport au budget.

Mais, comme vous le verrez, ce sont des travaux spécifiques à cette année 2014 qui ont généré ces dépenses avec également des amortissements supplémentaires du patrimoine administratif.

2.16 Contrôle des habitants et statistiques

Avec une population de 3'081 habitants au 31 décembre 2014, l'effectif de notre commune a légèrement augmenté et se répartit comme suit :

Répartition de la population au 31 décembre des trois dernières années

Années	Vaudois		Confédérés		Total CH		Etrangers		Total général	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
2012					2'125		871		2'996	
	576	710	430	409	1'006	1'119	446	425	1'452	1'544
2013					2'134		899		3'033	
	597	714	428	395	1025	1109	463	436	1488	1545
2014					2'128		953		3'081	
					1038	1090	499	454	1537	1544

**Répartition des permis pour étrangers**

	2012	2013	2014
Permis C	472	510	527
Permis B	399	389	398
Permis L (courte durée)	16	10	14
Permis N (requérant d'asile)	1	0	0
Permis F (admis provisoirement)	1	1	1
En cours	9	8	21
Divers et autres	22	38	24
Frontaliers	229	262	317

2.17 Service des eaux

Hormis des travaux d'entretien plus importants que prévus, il convient de signaler ici encore des amortissements supplémentaires du patrimoine administratif.

2.18 Service du gaz

Il faut relever la forte augmentation des ventes de KWH de gaz (+ 10%) ainsi que des amortissements supplémentaire du patrimoine administratif.

2.2 Urbanisme et aménagement du territoire, bâtiments communaux et piscine communale

Responsable : M. Michel Crottaz, municipal

2.21 Police des constructions

32 enquêtes publiques ont été publiées durant l'exercice 2014 pour les objets suivants :

- 6 constructions de villas et bâtiments d'habitations
- 5 constructions diverses
- 19 transformations et agrandissements divers
- 1 parking, garages et places de parc
- 1 panneaux solaires thermiques et photovoltaïques

De plus, 26 autorisations pour des projets de minime importance en application des art. 111 LATC et 72 d RLATC ont été délivrées (cabanon de jardin, aménagements extérieurs, etc).



2.22 Urbanisme

Les frais de contrôles d'enquête, refacturés avec les permis, concernent le bureau chargé de contrôler le concept énergétique des constructions.

Les frais d'avocats sont en augmentation : d'une part, nous avons plus souvent besoin d'avis de droit, d'autre part, les enquêtes soulèvent toujours plus d'oppositions et de recours.

2.23 Bâtiments

Frais de formation : deux chefs de site ont suivi les cours d'Agent d'exploitation; ils y participent financièrement pour moitié; explication : les sites s'agrandissent, le nombre de collaborateurs devient plus important.

Château: Chaudière : le brûleur à mazout a laissé la place à un système à gaz; le retour sur investissement doit être de 3 à 4 ans.
Les travaux en toiture comportent aussi un démoussage.
Pour le futur, nous prévoyons une dépense importante en intervenant sur le crépi de la tour.

Salle Abraham Hermanjat : des tables ont été remplacées, des travaux de peinture ont amélioré la convivialité de cet endroit toujours apprécié.

Hôtel de Ville : deux salles sont désormais disponibles aux 1^{er} et 2^{ème} étages pour permettre des réunions fréquentes et diverses.

Temple : l'entretien comprend l'accordage de l'orgue (une à deux fois l'an) et des contrats couvrant le chauffage, la ventilation et la climatisation de l'orgue.

Pavillon du Chêne : des déprédations alourdissent ses frais d'entretien.

Bâtiments de l'Industrie : les frais de chauffage sont compris dans le poste de gérance 3185.03.
Le préavis no 15/14 est en refonte complète et sera présenté bientôt.

Bâtiment de l'Esplanade : l'entretien de la salle du 1^{er} étage est jugé suffisant pour l'instant. Nous nous préoccupons encore et toujours de l'avenir de ce bâtiment.

Centre Culturel et Sportif du Chêne : dans l'attente de sa réfection que nous repoussons en 2017, nous faisons tout pour maintenir ce site à la page : correction d'une infiltration d'eau, réparations diverses de sanitaires et remplacement des luminaires par des LED entre autres.

Bâtiments modulaires : il était prévu de permettre l'utilisation du rez-de-chaussée à des personnes à mobilité réduite, en pratiquant des passages entre les salles. Pour l'instant, cela n'est pas nécessaire.

Terrains de sport : le coût d'entretien des terrains de football est de Fr. 26'500.-- pour les deux terrains

Piscine : la consommation d'eau a retrouvé une valeur normale après la fuite constatée en 2013, qui nous a donc coûté quelque Fr. 10'000.-- !! La fragilité de ce site est ainsi démontrée.
Le beach-volley s'améliore, les travaux de 2015 assurent la réfection complète.
Le poste d'entretien courant, conséquent, comprend entre autres les contrats d'entretien du matériel.

Ecole de Pré Baulan: son entretien a été restreint et réduit à l'essentiel.

Salle de gymnastique de Pré Baulan : les parois phoniques en structure bois ont bientôt été toutes remplacées : trop fragiles, cassantes, leur concept présentait un danger pour les utilisateurs.

Bâtiment rue du Chaffard 22 : nous avons bientôt terminé la réfection de tous les appartements. Une adaptation raisonnable des loyers fait suite aux travaux.



Conclusion : La surveillance de quelque 27 sites ou bâtiments exige une bonne organisation et des visites fréquentes. Les préoccupations et les propositions du personnel responsable sont prises en compte, analysées et discutées régulièrement. La question de l'avenir de l'Esplanade reste un sujet de poids.

**2.3 Ecoles et cultes, affaires sociales et ARASMAC, accueil petite enfance et AJEMA, affaires culturelles et tourisme, sociétés locales, CoCHE.
Responsable : Mme Gisèle Burnet, municipale**

2.31 Bibliothèque jeunesse

Le tandem de Mmes Catherine Borruat et Catherine Zweifel fonctionne à merveille. Elles ont mis au goût du jour en toute simplicité des locaux qui sont aujourd'hui clairs et lumineux. Le nombre de petits lecteurs est en constance croissance. L'année 2014 a été marquée par la mise en place du système informatique. Au final, il a été choisi de prendre le même logiciel qu'à la bibliothèque adulte. En effet, le système RERO a vécu quelques secousses sismiques, et il a paru plus simple d'harmoniser les 2 bibliothèques, d'autant plus que l'accès à RERO est possible par le logiciel « Bibliomaker ». L'encodage a été assuré par les 2 bibliothécaires et M. Maury, aide archiviste et aide à la bibliothèque adulte.

Mme Catherine Zweifel a obtenu son certificat CLP (certificat en lecteur publique), et Mme Catherine Borruat s'est engagée dans la formation pour l'obtention du CFC de documentaliste en cours d'emploi.

2.32 ASSAGIE

En 2014, Aubonne compte 376 élèves, dont 263 en primaire, 110 en secondaire, 2 en classes d'accueil et 1 en classe de raccordement. Le montant total des charges de l'ASSAGIE se monte à Fr. 8'883'793.--, la facturation se fait 50 % par habitant et 50 % par élève. Avec 21 % des élèves et 23 % des habitants, Aubonne participe pour Fr. 1'830'861.--. En 2014, un élève a coûté Fr. 4'870.-- alors qu'en 2013 le coût était de Fr. 4'675.-- soit une augmentation de près de Fr. 200.--. Ce coût de l'élève comprend la location des locaux, les transports, les accueils (cantines, centre des jeunes) les devoirs surveillés, les camps, sorties et fêtes, le service médical et dentaire, la prévention y compris les travailleurs sociaux de proximité.

La pédagogie est totalement à charge de l'Etat.

Les comptes de l'ASSAGIE voient une augmentation de 6 % par rapport au compte 2013. Cette augmentation est principalement due aux bâtiments et partiellement aux transports.

2.32.1. Transports

L'augmentation du nombre d'élèves a naturellement influencé le poste « abonnements ». Par ailleurs, un certain nombre de bus ont été dédoublés dans le but d'assurer le confort nécessaire aux passagers. En principe, le Canton devrait prendre à sa charge tout ou partie du montant excédentaire.

2.32.2. Bâtiment

Le Comité de direction est attentif à ne pas cumuler les constructions la même année mais à procéder par étapes dans la mise aux normes HarmoS et LEO. L'ASSAGIE, depuis sa création a vu la construction du collège de Féchy, à Etoy les Communaux II et une nouvelle salle de rythmique, et en 2015 la construction du Cœur du Chêne à Aubonne. A venir, il est envisagé la deuxième étape du Chêne à Aubonne, et l'extension du collège du Marais à Gimel. Aujourd'hui, aucune date n'est arrêtée pour ces deux constructions.



Par contre dans ce même laps de temps, l'amortissement des bâtiments énumérés ci-dessous étant terminé, seuls sont versés les frais fixes.

- Aubonne CCS (salles de gym)
- Gimel 1^{ère} étape Portacabines
- Saint-Livres fin des locations.

En 2015, il en est de même pour :

- Gimel 2^{ème} étape Portacabines
- Aubonne Château
- Aubonne Pré-Baulan fin des locations.

De 2018 à 2025 les communs du Château d'Aubonne, Pied du Château d'Aubonne, le Petit Chêne et l'extension du Chêne à Aubonne, le Marais I et II à Gimel, les Ecureuils à Etoy et Essertines-sur-Rolle seront amortis.

Rappelons que c'est le montant du CFC2 qui est pris en compte pour le calcul de l'amortissement et les intérêts, le tout lissé sur 30 ans. Le terrain et les infrastructures sont à la charge de la commune constructrice.

Une secrétaire générale, Mme Valérie André a été engagée le 1^{er} avril 2014. Après une année de fonctionnement, le Comité de direction se rend compte que cette fonction a marqué un véritable tournant dans la gestion de l'ASSAGIE. Non seulement la présidence est déchargée de la gestion quotidienne de l'administration générale, mais en plus, ce suivi est aujourd'hui très pointu. Inscriptions au parascolaire, dérogation, courrier général sont suivis avec efficacité et précision. Le regard d'une secrétaire générale assure une vision globale des deux établissements. Le Comité de direction a moins le nez dans le guidon et peut prendre des décisions avec un certain recul. Au niveau financier, l'opération s'est révélée positive. La diminution des tâches déléguées à l'Etablissement scolaire ainsi que des vacations du comité de direction compensent le salaire de la secrétaire.

2.32.3. AJEMA - accueil de jour des enfants Morges Aubonne

Les familles aubonnoises ont consommé en 2014 :

Accueil familial de jour	26'232 h.
Collectif pré-scolaire (crèche)	44'587 h.
Collectif parascolaire	32'121 h.

Soit une augmentation de 4'422 h de plus par rapport à 2013.

Le déficit de l'AJEMA est réparti à 10 % en fonction des habitants et 90 % à la consommation.

En accord avec le Conseil intercommunal, la participation des parents a été portée à une moyenne de 45 % depuis le 1^{er} août 2014.

Ainsi, malgré l'augmentation de la consommation, le coût par habitant n'a passé de Fr. 158.--/ha en 2013 qu'à Fr. 160.--/ha en 2014.



L'effet de l'augmentation devrait se révéler plus important en moyenne pour 2015. Par contre, il ne faut pas se leurrer, la consommation d'heures d'accueil va augmenter dès cette prochaine année, avec l'ouverture de places d'accueil à Saint-Prex et Morges, et 24 places supplémentaires en UAPE à Aubonne.

2.32.4. Commission suisse-étrangers (CoCHE).

Les cours de français ont connu moins de fréquentation en 2014. Les élèves qui ont suivi les cours depuis 2011 ont arrêté, car la commune assure au maximum 3 ans de cours subventionnés. Le cours des moyens avancés continue une fois par semaine. Les primo – arrivants, qui ne parlent quasiment pas le français, sont par contre très irréguliers. Ils ont tendance à arrêter les cours dès qu'ils trouvent plus de travail. Le cours débutant qui a commencé en septembre s'est ainsi terminé fin début novembre, faute d'étudiants.

2.4 Finances, informatique, mobilité et circulation, transports publics, rues et places, parcage, sécurité publique.

Responsable : M. Jean-Christophe de Mestral, municipal

2.41 Sécurité

Nous avons accueilli en 2014 une nouvelle personne dans l'équipe de la sécurité publique, M. Fabien Roy, qui a commencé chez nous au mois de septembre. Il est arrivé à point nommé pour assister M. Alexandre Droz dans sa tâche, en particulier suite au départ en congé maternité de Mme Rachel Blaser, responsable de la sécurité publique. M. Roy effectuera sa formation d'assistant de sécurité publique à Savatan au début de l'année 2015.

La différence entre les charges et les revenus correspond globalement à ce qui a été budgété, la part dévolue à l'Etat étant quasiment identique à celle qui avait été perçue l'année précédente. Une légère hausse pour l'équipement du nouvel ASP ainsi que pour la signalisation et le marquage peut être constatée.

Sur le plan cantonal, les négociations pour la révision de la répartition de la facture policière cantonale ont débuté. Mais l'impact, entièrement imprévisible à ce jour, ne se fera pas sentir avant le début de la prochaine législature au plus tôt.

2.42 Informatique

L'externalisation de l'informatique, conformément au préavis n° 3/14, est achevée. Le transfert du contenu de nos serveurs dans ceux logés dans les infrastructures de la SEFA s'est passé de manière fluide et fonctionne depuis à notre entière satisfaction.

Les dépenses effectives de ce poste se situent à 1,5 % en-dessous du budget, dénotant une très bonne maîtrise des coûts procurée entre autres par l'externalisation. En effet les coûts fixes, l'entretien et le remplacement du matériel sont à charge du prestataire.

2.43 Transports publics

La vente des cartes journalières CFF a connu un bon succès et les revenus ont sensiblement augmenté grâce à l'introduction de diverses mesures promotionnelles. La Commune ne vise cependant pas un résultat bénéficiaire pour ce service à la population, mais l'équilibre.

La participation aux déficits des transports publics est en légère hausse par rapport au budget suite à la décision, avec des partenaires privés, d'augmenter la cadence des bus au quart d'heure lors des heures de pointe, afin de correspondre au mieux à l'offre CFF en provenance de et en direction de Lausanne notamment. Cette mesure incitative à la mobilité douce s'applique entre Aubonne et Allaman.



2.44 Rues et places

Achèvement de l'installation de la zone 30 km/h. Celle-ci est actuellement « sous observation » et un bilan sera fait 12 mois plus tard, afin de déterminer les éventuelles améliorations nécessaires.

**2.5 Domaines, terrains, cours d'eau, forêts, pâturages, vignes, service des parcs et jardins, cimetière, service de la voirie, déchets, politique jeunesse et centre animation des jeunes, service du feu, protection civile.
Responsable : M. Eric Muller, municipal**

2.51 Forêts

Les charges sont globalement maîtrisées. La gestion du patrimoine forestier est très dépendante de la météo, du marché du bois et des diverses opportunités (synergie entre chantiers, disponibilité des entreprises). Les postes du compte forestier peuvent varier fortement d'une année à l'autre et se compenser l'un l'autre. Il s'agit d'une gestion pluriannuelle.

2.52 Services extérieurs

Nos services sont formés de collaborateurs compétents, motivés et bien équipés. Nous avons atteint l'optimisation en termes de gestion des ressources. Nous devons cependant faire constamment appel à du personnel auxiliaire pour gérer les pointes de travail à certaines saisons.

Nous réalisons que la commune s'étend et qu'elle est bien vivante (nouvelles constructions, nouveaux aménagements routiers, manifestations, etc) et que la masse de travail augmente d'année en année. Ce constat nous préoccupe dans la mesure où nous souhaitons maintenir des prestations de qualité à la population.

2.54 Déchetterie

Le système de la taxe au sac est bien entré dans les mœurs et la diminution du tonnage des ordures ménagères se confirme. Le tri atteint un excellent niveau. Notre déchetterie est tenue de main de maître. Elle est spacieuse, accueillante et extrêmement fréquentée par la population.

3. CONCLUSIONS

Comme évoqué dans le préambule la Municipalité se réjouit des comptes 2014. Elle rappelle toutefois que le résultat est dû à un rattrapage d'impôt sur plusieurs années fiscales.

D'autre part, et vis-à-vis des grands investissements en cours et devant nous, il est hautement souhaitable que la marge d'autofinancement se maintienne à son niveau actuel, voire qu'elle atteigne durablement 2,5 mio de francs.



Nous ne saurions terminer ce rapport sans remercier Mme Carriot et MM. Golay et Rochat ainsi que tous les collaborateurs communaux qui lui ont permis de présenter ce rapport et qui ont œuvré durant cette année 2014 à la bonne marche et au rayonnement de notre commune.

Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 2/15 relatif au "Rapport de gestion accompagnant les comptes communaux de l'année 2014",
- ouï les rapports des Commission de gestion,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

1) adopte

- a) les comptes 2014 de la commune d'Aubonne faisant apparaître **Fr. 33'267'963.92** aux recettes; **Fr. 31'524'655.53** aux dépenses et bouclant ainsi pour un excédent de recettes de **Fr. 1'743'308.39**.
- b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de **Fr. 43'985.532.26**, avec un capital après report de l'exercice courant de **Fr. 3'832'692.60**.

2) accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2014 et lui en donne décharge.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 21 avril 2015

Au nom de la Municipalité
Le vice-président : La secrétaire :

M. Crottaz

J. Carriot

Préavis déposé au Conseil communal dans sa séance du 28 avril 2015.

Délégués municipaux

- **Généralités :** M. Luc-Etienne Rossier, syndic
- **Finances :** M. Jean-Christophe de Mestral, municipal des finances
M. David Golay, boursier communal